



COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 19 juillet 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19	En exercice :	19
date de la convocation :	13/07/2016	date d'affichage :	13/07/2016
Présents :	14		

Le dix-neuf juillet deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

PRESENTS : Jérôme FLACHE ; Claude CORON ; Georges BERNARD ; Marie-Françoise FIRMIN ; Jean-Guy MONNOT ; Dominique GAUDIAU ; Bruno VOILLOT ; Emmanuel COURTOIS ; Emmanuelle VINTER ; Jean-Yves CHEVALIER ; Claudine FRANCOIS ; Martine TAUPENOT ; François HOHWEILLER ; Gaëlle KUPPER (arrivée à 21h00).

Absent(e)s : Jean-Guy MONNOT (a donné pouvoir à G. Bernard) ; Hélène MELQUIOT (a donné pouvoir à C. CORON) ; Emmanuel COURTOIS ; Éric THEVENOT ; Dominique GAUDIAU (excusé).

Secrétaire de séance : Emmanuelle VINTER

Monsieur le Maire remercie M. Julien FOURNIER, Receveur Percepteur à Nolay, et Trésorier communal, pour avoir accepté son invitation.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 13 juin 2016, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a reçues depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.

Ces DIA concernent les immeubles suivants :

20.06.2016	9 rue d'Aumont Les Huilliers	AC 194.195. AC 196	2a 24 ca 2a 52 ca
20.06.2016	14 rue du 19 mars 1962	D741 - 842	12 a 68 ca
23.06.2016	4 rue P. Joigneaux	AB 626	2a 79 ca
08.07.2016	Les Aubues	ZN 91 - 92	3071 + 8180 m ²
08.07.2016	Les Aubues	ZN 83	34 430 m ²

ORDRE DU JOUR

N° 2016-07-19-048 : Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, établi conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi qu'au décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu l'avis favorable tacite du Conseil départemental de la Côte d'Or, destinataire du document le 13 février 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.

Séance du 19/07/2016



N° 2016-07-19-049 : avenant à la convention de mise à disposition du service intercommunal d’instruction du droit des sols :

Vu la convention signée le 28/04/2015 avec la Communauté d’agglomération de Beaune, Côte et Sud (CABCS) organisant la mise à disposition du service intercommunal d’instruction du droit des sols au profit de la commune de Nolay,

M. le Maire présente à l’Assemblée le projet d’avenant à la convention susvisée, qui en modifie l’article 15 notamment en respect du principe comptable de non compensation. Il est donc proposé de prévoir le remboursement du service par mandat administratif en lieu et place du prélèvement initialement convenu sur les attributions de compensation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE l’avenant à intervenir à la convention de mise à disposition du service intercommunal d’instruction du droit des sols,

CHARGE M. le Maire de signer cet avenant ainsi que toute pièce afférente.

N° 2016-07-19-050 : acquisition d’un véhicule - participation communautaire par fonds de concours :

VU l’article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération budgétaire de la Communauté d’agglomération de Beaune Côte et Sud (CABCS), en date du 31 décembre 2015,

Vu le projet communal d’acquisition d’un véhicule de transports de matériaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DEFINIT comme suit le plan de financement de l’opération d’acquisition d’un véhicule de transports de matériaux :

Prix d’acquisition HT	34 403.00€
TVA	6 880.60€
Fonds de concours CABCS	3 662.21€
Autofinancement	37 621.39€

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la CABCS, à hauteur de 3 662.21€

CHARGE M. le Maire de signer la convention à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

N° 2016-07-19-051 : Redevance annuelle d’occupation du domaine public routier par les ouvrages d’ORANGE : déclaration au 31/12/2015 des sommes dues au 01/01/2016 :

VU le décret n° 2005-1676,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **ARRETE** comme suit l’inventaire du patrimoine France Télécom occupant le domaine public routier géré par la commune au 31 décembre 2015 :

* artère aérienne : 14.324 km

* artères en sous-sol : 15.293 km

* emprise au sol : 4.30 m²

- **DECIDE** de facturer à ORANGE la redevance annuelle autorisée avec les tarifs suivants :

* artère aérienne : 51.74 € / km

* artères en sous-sol : 38.81 € / km

* emprise au sol : 25.87 € / m²

Ainsi la redevance à percevoir au titre de l’exercice 2015 s’élève à 1 445.88 €



- **CHARGE** M. le Maire d'établir le titre de recette correspondant ainsi que de signer tout document s'y rapportant.

N° 2016-07-19-052 : conventions d'adaptation des réseaux de transports scolaires :

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune participe à hauteur de 50% au surcoût de fonctionnement du service communautaire de transports scolaires lié aux dessertes supplémentaires, sollicitées pour les arrêts SAIGEY, NOLAY HLM, NOLAY lotissement et NOLAY gendarmerie.

ARTICLE 1 : la commune de Nolay participera au titre de l'année scolaire 2016/2017 à la desserte par les transports scolaires des arrêts « lotissement », « HLM » et « gendarmerie » à hauteur de 50% du coût de l'aménagement du circuit, soit à titre indicatif 3 760€ HT pour l'année 2014/2015 ;

ARTICLE 2 : la commune de Nolay participera au titre de l'année scolaire 2016/2017 à la desserte par les transports scolaires du hameau de SAIGEY à hauteur de 50% du coût de l'aménagement du circuit, soit à titre indicatif 585€ HT pour l'année 2014/2015 ;

ARTICLE 3 : les conventions à intervenir définies aux articles 1 et 2 couvrent la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Elles sont reconductibles expressément par périodes d'un an, sur la demande de la commune de Nolay, dans la limite de la date d'échéance du marché public de transports scolaires signé par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, soit le 31 août 2020. Le montant facturé à la commune de NOLAY par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud sera actualisé avant chaque rentrée scolaire selon les modalités prévues au contrat passé avec le transporteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes des conventions tels que précisés ci-dessus,

CHARGE M. le Maire de signer lesdites conventions, ainsi que tout document nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-07-19-053 : voyage en Allemagne - tarif du trajet en car :

Monique Bouchet rappelle que la commission en charge des jumelages propose de faire participer les adultes à hauteur de 50€ aller/retour par personne, à l'occasion du voyage à Pfeddersheim organisé cette année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ETABLIT à hauteur de 50€ par adulte le trajet aller/retour à Pfeddersheim organisé cette année dans le cadre du jumelage,

CHARGE M. le Maire de signer le titre de recette correspondant (article 70878).

N° 2016-07-19-054 : présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour l'exercice 2015:

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud ayant été présenté à l'assemblée par Claude CORON, délégué communal à la Communauté d'Agglomération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE acte à M. le Maire de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour l'exercice 2015.



FIN DES DÉLIBÉRATIONS

Questions diverses

✓ **accueil de réfugiés :**

M. le Maire explique qu'il a été sollicité par la Sous-Préfecture afin d'envisager l'ouverture à Nolay d'un centre d'accueil de réfugiés. La politique de l'État consiste à désengorger voire vider les camps du Nord-Pas-de-Calais.

Il a rencontré ce jour même le Maire de Pouilly-en-Auxois, pour évoquer ensemble ce dossier. Même si le cas de Pouilly en Auxois est particulier, le retour d'expérience sur ce dossier sensible est intéressant. 18 mois après l'ouverture du centre d'accueil de Pouilly, il apparaît que la présence des réfugiés ne pose pas de problème particulier. Les personnes accueillies sont encadrées par des permanents de l'association ADOMA. Les occupants des locaux ont déjà le statut de réfugiés et l'instruction du dossier de leur demande d'asile est en cours. Ils sont autonomes pour ce qui concerne les repas et le ménage et utilisent les transports en commun pour se rendre à Dijon ou à Paris lorsque le traitement de leur dossier l'exige.

En tout état de cause, et après quelques tensions au départ dues aux réactions hostiles de certains habitants du secteur, l'accueil de 60 demandeurs d'asile ne semble plus poser de problème aujourd'hui à Pouilly.

Pour ce qui est de Nolay, l'hébergement est envisagé soit dans des locaux appartenant à la commune, soit dans des bâtiments privés mis à disposition par des particuliers.

Une réunion est organisée jeudi 21 juillet en Mairie de Nolay avec la Sous-Préfète, le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et l'association ADOMA qui gère les structures de ce type. Le but de cette réunion est de préciser les modalités de l'accueil envisagé et d'étudier les disponibilités en termes de locaux publics et privés.

M. le Maire expose qu'il transmettra plus d'informations aux élus après son rendez-vous avec Mme la Sous-Préfète.

✓ **bulletin communal :**

La distribution du bulletin communal a été confiée à la Poste. De nombreux nolaytois n'ont pas reçu leur exemplaire. Le paiement a été suspendu par courrier recommandé. Les services de la Poste cherchent l'origine du dysfonctionnement. M. le Maire rappelle que le bulletin est consultable (et même en téléchargement) sur le site internet de la commune.

✓ **projet de gymnase :**

La question est posée de l'avancement du dossier gymnase communautaire. M. le Maire regrette de n'avoir toujours aucune information sur ce point malgré ces relances incessantes, alors que le clos Carnot est devenu propriété communale depuis le 24 avril 2015.

✓ **réunion de quartier :**

La prochaine réunion de quartier se tiendra le vendredi 9 septembre à 19h30 à la mairie. L'ordre du jour traitera notamment des travaux de restauration des trottoirs avenue Carnot et de l'étude d'aménagement du clos Carnot.

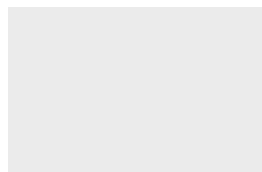
✓ **prochaine réunion du Conseil municipal :**

Mardi 30/08 à 20h30.

La séance est levée à 22h05.



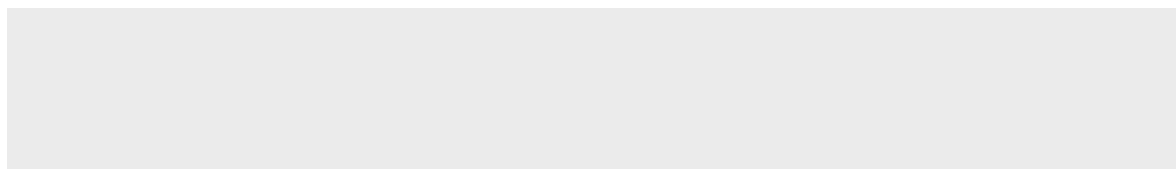
Le Maire,
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

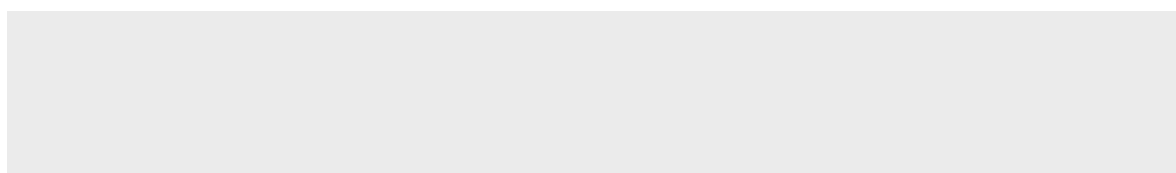
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

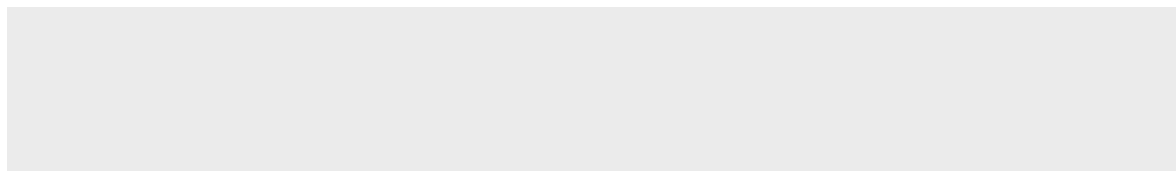
GAUDIAU Dominique



VOILLOT Bruno

PETITJEAN Frédéric

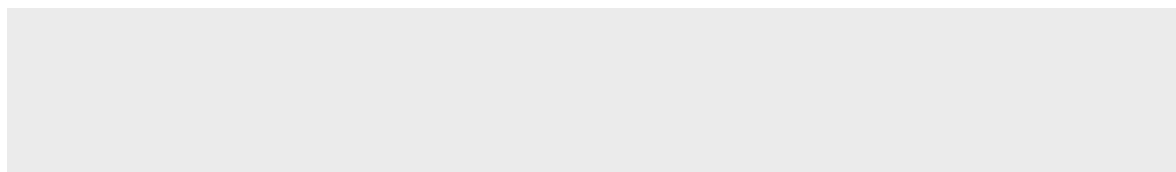
COURTOIS Emmanuel



PRUDHON Fabienne

VINTER Emmanuelle

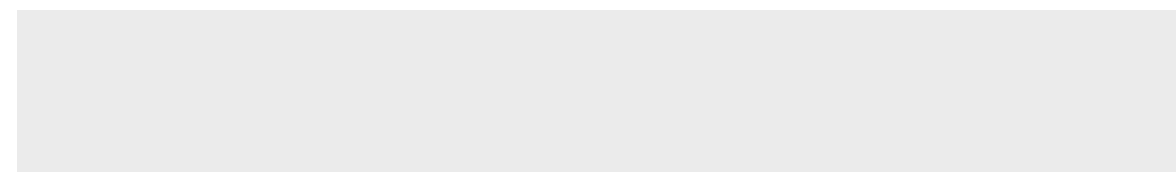
MELQUIOT Hélène



HOHWEILLER François

CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine



TAUPENOT Martine

KUPPER Gaëlle

THEVENOT Éric

